

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Michel AUGEIX, premier vice-président, le Président Francis LAFAYE étant empêché, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-neuf février par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 18  
 Nombre de votants : 18

Abstention : -  
 Pour : 18  
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2024					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
CHABAUD	Jean-Michel	x			
CHIPEAUX	Raphaël		x	Michel AUGEIX	
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
DUMONTEIT	Pascal				
HERMAN	Nadine				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis		x		
LAGRENAUDIE	Yannick				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier				
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SUTOUR	Pierre	x			
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		18	4	1	0

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : élection d'un membre au bureau syndical

AR Prefecture

024-200068260-20240313-2024031302-DE  
 Reçu le 21/03/2024

**Objet : élection d'un membre au bureau syndical**

Le premier Vice-Président indique qu'un membre du bureau doit être élu suite :

- Au renouvellement d'une partie des membres de l'assemblée par les communautés de communes et donc au départ de M. Philippe BANCHIERI.

Il rappelle que par délibération du 9 septembre 2020, le comité syndical a fixé à 10 (le Président, 3 Vice-Présidents et 6 membres) le nombre de membres du Bureau syndical.

Il précise que le bureau actuel comporte les membres suivants : Michel AUGÉIX, Jean-Michel CHABAUD, Corine DUCROCQ, Francis LAFAYE, Yannick LAGRENAUDIE, Anémone LANDAIS, Bruno LIMERAT, Pascal MECHINEAU, Didier PAGES.

L'élection des membres du bureau d'un comité syndical se déroule dans les mêmes conditions que l'élection du maire, au scrutin uninominal à trois tours, conformément à l'article L.2122-4 du CGCT, applicable aux syndicats par renvoi des articles L.5211-1 et L.5211-2 du même code.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, l'article L.2121-21 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création et définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

**Vu** la délibération n°DI-2020-09-09-13 du 9 septembre 2020 d'élection du bureau ;

**Vu** le procès-verbal dressé en séance et annexé à la présente délibération ;

Mme Françoise DECARPENTRIE est élue membre du bureau.



Pour le Président empêché,  
Michel AUGÉIX, premier Vice-  
Président

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

**AR Prefecture**

024-200068260-20240313-2024031302-DE  
Reçu le 21/03/2024